

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

Date de convocation : 17.11.2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boz sous la présidence de Monsieur GIRAUD Alain, Maire.

#### Présents :

GIRAUD Alain	BOYAT Dominique	RIGET Christian
MONIN Isabelle	PEULET Denis	BESSARD Sébastien
PEDEUX Patrick	THEVENARD Nathalie	GUICHARD Coralie
RALLIER Richard	MARTIN Elise	MONIN Alain
PERRONE Thierry	GIRAUD Guillaume	

#### Excusés :

#### Absents :

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil. Le Conseil municipal Coralie GUICHARD pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

#### ORDRE DU JOUR

- |   |   |
|---|---|
| ✘ Délibération la validation du RPQS SPANC 2022                           | ✘ Délibération sur le renouvellement du dispositif Conseillers Numériques |
| ✘ Délibération sur le choix du traiteur pour le repas du 11 novembre      | ✘ Délibération sur la vente de bois de taillis                            |
| ✘ Délibération sur le prix du repas des accompagnants                     | ✘ Compte-rendu avancement travaux de l'église                             |
| ✘ Démission d'un conseiller municipal – remplacement dans les commissions | ✘ Dédit appartement 25 rue de la Saône                                    |
| ✘ Délibération sur la désignation d'un déontologue                        | ✘ Informations diverses   |
|   | ✘ Questions diverses  |

#### APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 19 septembre est adopté à l'unanimité.

#### DELIBERATION SUR LA VALIDATION DU RPQS SPANC 2022

##### Délibération 2023N°11-01DE

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-3, L.2224-5 et L.1413-1, Vu l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,

Vu l'exposé de M. le Maire présentant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2022 ;

#### LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSE DU MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- PREND ACTE du contenu du rapport relatif au service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2022.

## DELIBERATION SUR CHOIX DU TRAITEUR POUR LES REPAS DU 11 NOVEMBRE ET DES ANCIENS

### Délibération 2023N°11-02DE

Monsieur le Maire informe qu'il convient de choisir les traiteurs pour les repas du 11 novembre et du repas des anciens du 09 décembre 2023.

#### **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- ACCEPTE les devis du traiteur Jean DUBY pour un montant de 30.50 € par repas pour le repas du 11 novembre et de 14.50 € par menu pour le repas des anciens 2023
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## DELIBERATION SUR LE TARIFS DES REPAS ACCOMPAGNANTS

### Délibération 2023N°11-03DE

Monsieur le Maire explique que certains invités souhaitent venir accompagnés et qu'il convient de définir le montant du tarif accompagnant.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL OUI L'EXPOSE DU MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,**

- FIXE les tarifs accompagnant au tarif de 35 € par personne pour le repas du 11 novembre et de 30 € par personnes pour le repas des anciens
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document attendant à cette affaire.

## DELIBERATION SUR LE REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

### Délibération 2023N°11-04DE

Monsieur le Maire explique que Mme BURAVAND Mélaïne a présenté sa démission du conseil municipal. Il précise que sa décision est motivée par des raisons personnelles nullement liées au fonctionnement du conseil municipal.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que sa démission implique son remplacement au sein des commissions communales et Intercommunales dont elle était membre, soit les commissions Assainissement, Affaires Scolaires, SPANC et SIVOS.

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DESIGNE POUR REMPLACER MME BURAVAND PAR :**

- M. PEDEUX Patrick pour la commission Assainissement ;
- Mme THEVENARD Nathalie pour la commission Affaires Scolaires ;
- M. GIRAUD Alain pour la commission SPANC ;
- M. BESSARD Sébastien qui était suppléant de la commission SIVOS devient titulaire et M. BOYAT Dominique prend sa place de suppléant.

## DELIBERATION LA DESIGNATION D'UN DEONTOLOGUE

### Délibération 2023N°11-05DE

Monsieur le Maire explique qu'un nouveau dispositif a été mis en place avec obligation de désigner un déontologue chargé d'apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques aux élus locaux.

Le dispositif a été évoqué en réunion de bureau de la Communauté de Communes qui a reporté la désignation d'un déontologue au niveau communal.

#### **OUI L'EXPOSE DU MAIRE, APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A 11 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS :**

- ACCEPTE la désignation d'un déontologue lors que le sujet sera d'actualité au niveau intercommunal ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document attendant à cette affaire.

## DELIBERATION SUR LE RENOUELEMENT DU DISPOSITIF « CONSEILLER NUMERIQUE »

### Délibération 2023N°11-06DE

Le Maire fait part au conseil municipal que suite à la proposition du Syndicat Intercommunal d'Énergie et de E-communication de l'AIN (SIEA) un conseiller numérique intervient un vendredi matin une fois par mois en mairie, afin de soutenir les habitants du territoire dans leurs usages quotidiens du numérique (effectuer des démarches en ligne, échanger avec des proches, suivre la scolarité de son enfant, acheter en ligne, travailler à distance, consulter un médecin), de les sensibiliser aux enjeux du numérique (protéger ses données, vérifier les informations) et de les rendre autonomes notamment pour l'accomplissement de leurs démarches administratives en ligne à travers des ateliers individuels ou collectifs.

Cette mission d'une durée initiale de 21 mois moyennant un coût de 400€ pour deux années du contrat, s'est achevée le 2 novembre 2023.

Le SIEA a donc transmis un projet de convention de renouvellement joint à la présente délibération. Cette convention propose deux prestations différentes : soit 1 250 € par an pour une intervention d'une fois par semaine soit 625 € par an pour une intervention tous les 15 jours.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la Communauté de Communes Bresse et Saône est en cours de réflexion pour une participation financière qui ne sera pas supérieur à 300 € par commune.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A 2 POUR, 10 CONTRE ET 2 ABSENTASSIONS :**

CONSIDERANT l'augmentation de tarif des prestations et les aides peu élevées envisagées par la Communauté de Communes Bresse et Saône,

CONSIDERANT la faible participation des habitants de Boz aux ateliers déjà en place ;

- REFUSE la proposition du SIEA
- REJETTE la convention proposée

## DELIBERATION SUR LA VENTE DE TAILLIS

Monsieur le Maire explique que de forts dégâts ont été causés dans les bois communaux suite à l'incident climatique du 15 juillet 2023 et qu'une vente de taillis et de bouquets doit être envisagée.

Il invite la commission Bois à se réunir afin de constituer des lots de bois de chauffage et de lancer un marché de vente de gré à gré.

## INFORMATIONS DIVERSES

### COMPTE-RENDU SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE L'EGLISE

Le coq, la boule et le paratonnerre seront bientôt installés. Une bénédiction du coq est prévue le 29 novembre 2023 à 11h par le prêtre.

L'échafaudage sera démonté début janvier pour être installé à l'intérieur de l'édifice.

### DEDIT APPARTEMENT 25 RUE DE LA SAONE

La locataire du logement 25 rue de la Saône a déménagé au 15 novembre 2023. Mme MONIN Isabelle fera l'état des lieux en présence de la locataire le mardi 28 novembre à 16h.

Il est préférable de laisser le logement vacant un mois afin de réaliser les travaux de restauration nécessaires liés à l'humidité.

Une annonce de vacance sera diffusée début janvier 2024 selon les travaux à prévoir.

### SIGNALISATION MAISON « MONSENIOR »

Les maisons « Monsenior » ont demandé à mettre un panneau de signalisation sur le panneau « Joseph Barbier » et « Portcelet », l'accord de la commune leur a été donné.

Une inauguration des locaux aura lieu le 13 décembre à 15h00.

### REUNION COMMISSION VOIRIE

Le propriétaire de la maison sise au 110 rue de la Saône va effectuer prochainement une demande de travaux pour construire un mur en limite de propriété sur tous les abords de son terrain.

En parallèle, la création de plateforme pour la modification des Point d'Apport Volontaire avait été évoquée. Il convient d'étudier si la commune souhaite voir aboutir ce projet auquel cas il faudra acheter du terrain au propriétaire de la maison 110 rue de la Saône avant que ce dernier n'entame ces projets de construction de mur.

D'autre part, un fossé du remembrement traverse une propriété constructible et rend toute construction impossible en raison de sa trajectoire.

Afin d'étudier ces points susmentionnés, la commission voirie est invitée à se réunir le samedi 25 novembre à 9h30.

#### QUESTIONS DIVERSES

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 21 décembre à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de question, la séance est levée à 21h45.

Secrétaire de Séance  
GUICHARD Coralie

Ainsi fait et délibéré à Boz,  
Le 21 novembre 2023  
Le Maire,

